



ZOOM

Effacité énergétique : il faut tripler les investissements, selon l'AIE

D'après le dernier **rapport " Energy Efficiency - The Decade for Action "**, publié par l'**Agence Internationale de l'Énergie (AIE)**, le taux moyen mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique a fortement progressé en 2022, atteignant 2,2 % (soit le double de la moyenne des 5 années précédentes). **L'Europe** a enregistré la plus forte augmentation, avec **une amélioration de l'intensité énergétique de plus de 8 % en 2022**.

À l'occasion de la 8^{ème} Conférence internationale sur l'efficacité énergétique qu'organisait l'AIE début juin à Versailles, **45 États** se sont engagés à soutenir des politiques et des actions visant à atteindre **un doublement de ce taux d'ici à 2030 (soit 4 % par an)**. Selon l'AIE, l'accélération des actions en faveur de l'efficacité énergétique est indispensable pour *" améliorer la sécurité et l'accessibilité de l'énergie, tout en maintenant l'objectif de limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré "*.

Pour y parvenir, l'organisation évalue à **1 800 Mds \$ (1646 Mds €)** **le niveau des investissements** à réaliser en matière d'efficacité énergétique (600 Mds \$ actuellement).

📄 Téléchargez le **Rapport de l'AIE sur l'Efficacité énergétique** (source : <https://www.iea.org/reports>)

> Les Echos – 6/6/23 - Contexte – 8/06/23 - Enerpresse – 13/06/23

Les États signataires ont identifié **3 grands leviers d'actions** : **la numérisation ; les solutions axées sur la demande ; les investissements dans la modernisation des réseaux électriques**. Ils souhaitent également s'engager pour réduire la précarité énergétique et promouvoir les modes de cuisson non polluants. Les ministres présents estiment que **le secteur public doit " être un modèle "** pour améliorer l'efficacité énergétique et stimuler les investissements qui encourageront d'autres secteurs tels que l'industrie, les services, les bâtiments, les transports et l'agriculture à suivre.

L'AIE note que grâce à la numérisation, les ventes mondiales de **systèmes de gestion de l'énergie** ont progressé de 17 % en 2023, celles de **pompes à chaleur** de plus de 10 % en 2022 (près de 40 % en Europe). La **mobilité électrique** progresse également : en 2023, 18 % des véhicules vendus dans le monde étaient électriques (14 % en 2022).

ÉCONOMIE

Le 19 juin dernier, à l'occasion des Assises des Finances publiques, le **ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire**, a évoqué la **fin du taux réduit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) appliqué au Gazole Non Routier (GNR)**, utilisé notamment par les entreprises de travaux publics. Le ministre a toutefois promis d'étudier un abandon progressif du dispositif. *" Nous savons que les travaux publics ne disposent pas encore des machines électriques pour remplacer leurs équipements du jour au lendemain. Jusqu'en 2030, l'État accompagnera les professions concernées "*.

> www.batiactu.com – 13/06/23

Le député Thomas Cazenave (Renaissance, Gironde), Président de la délégation aux collectivités territoriales de l'Assemblée, souhaite déposer une **proposition de loi (PPL)** qui permettrait d'**isoler la « dette verte » des collectivités, de plus de 3 500 habitants** dans un premier temps et les pousserait à investir pour la transition écologique. *" La transition écologique nécessite des investissements massifs que les collectivités n'ont pas toujours les moyens de réaliser. C'est pourquoi cette proposition de loi vise à faire reconnaître qu'une dette est nécessaire à la transition écologique et que ce n'est pas une mauvaise dette "* explique-t-il. Le projet de texte envisage de doter les collectivités d'outils budgétaires spécifiques pour parvenir à doubler les efforts d'investissement nécessaires, que **l'Institut de l'Économie pour le Climat (I4CE) estime à 12 Mds €** (contre 5,5 Mds € actuellement). Isoler la dette verte dans un budget annexe permettrait de rendre celle-ci plus acceptable. *" Le niveau de réserves des collectivités est de 70 milliards aujourd'hui, elles se sont beaucoup désendettées. Mais il y a une vraie prudence à s'endetter sur le long terme : l'élu qui s'endette est toujours vu comme un mauvais gestionnaire "*, souligne Thomas Cazenave. **Une vision pluriannuelle du financement** de la transition écologique, et des ressources associées disponibles sur le long terme, favoriserait les investissements. Côté calendrier, le député souhaiterait *" débattre de cette PPL à l'automne au Parlement avant l'examen du PLF 2024 "*.

📄 Téléchargez **l'avant proposition de la PPL** (source : www.lagazettedescommunes.com)

> www.lagazettedescommunes.com – 16/06/23 – AEF – 22/06/23

Une étude, réalisée en avril dernier par **Grant Thornton pour La Gazette des communes** auprès de plus de 400 élus et agents des collectivités locales révèle la difficulté des collectivités, en particulier les plus petites, à **verdir leurs budgets** du fait d'un manque d'expertise ou de la méconnaissance des dispositifs disponibles. 61 % des collectivités interrogées (dont 36 % depuis trois à cinq ans) ont mis en place **une politique formalisée d'investissements et d'achats responsables**. Elles ciblent en priorité la rénovation énergétique (82 % du volume total des achats), la mobilité (73 %, mais seulement 56 % des communes de moins de 10 000 hab.), l'alimentation (70 %), les fournitures courantes de service (69 %) ou la construction durable des nouveaux bâtiments (61 %). Pour accélérer la transition écologique, les collectivités prévoient de renforcer leur politique d'achats responsables (65 % des réponses), de **surveiller la consommation énergétique du patrimoine bâti (67 %)** ou d'engager une stratégie du numérique responsable (49 %). En matière de financement, la plupart recourent à des modes de financements verts : subventions environnementales de l'État, Fonds vert (cité par 61 % des répondants), CEE (42 %), subventions européennes dédiées à la transition écologique (30 %). Elles se déclarent globalement "satisfaites" des moyens de financement, notamment, des **opérations de tiers-financement (82 % des répondants), des CEE (70 %) et des subventions européennes (68 %)**, bien qu'elles soulignent "un manque de compétences" pour gérer ces sujets : expertise technique en interne (44 % des réponses), difficulté des conditions d'obtention (40 %) ou contraintes de fléchage (34 %).

> www.lagazettedescommunes.com – 5/05/23

D'après le **rapport de l'Observatoire des délais de paiement** publié le 13 juin dernier, **les retards de paiement ont été ramenés à moins de 12 jours en moyenne l'an dernier**. La proportion des "grands retards" (plus de 30 jours) a retrouvé son niveau d'avant la crise sanitaire, à 6 %. L'intensification des contrôles menés par la **Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)** a révélé une augmentation des anomalies constatées en 2022 (33,2 % vs 32 % en 2021). Au total, 33,5 M€ d'amendes administratives ont été délivrés. L'Observatoire redoute que cette tendance ne se renforce en 2023, en dénonçant les pratiques abusives de certaines grandes entreprises qui fragilisent la trésorerie des PME et TPE. "Nous allons amplifier le 'name and shame' pour obtenir des grandes entreprises un comportement plus vertueux", prévient **Olivia Grégoire, ministre déléguée aux PME**. En ce qui concerne la commande publique, l'Etat a globalement réduit ses délais de paiement, tandis que ceux des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière se sont allongés, à près de 29 jours en moyenne.

📄 Téléchargez le **rapport 2022 de l'Observatoire des délais de paiement** (source : <https://www.banque-france.fr/>)

> www.lagazettedescommunes.com – 15/06/23 – Les Echos – 13/06/23

"Tous les indicateurs économiques nous invitent à pleurer, toutes les perspectives nous invitent à être contents" a résumé **Franck Baron, Président du Sycabel** à l'occasion d'un point presse. En 2022, les difficultés d'approvisionnement en matières premières (plastiques, cuivre, aluminium), combinées "à une forte hausse du coût de l'énergie" ont dégradé l'activité des industriels du câble. La **progression de 10 % du chiffre d'affaires de la profession (3,8 Mds €)** a été artificiellement amplifiée par l'envolée des prix des métaux. Parallèlement, n'étant pas considérés comme électro-intensifs, les industriels du câble n'ont pu bénéficier des aides gouvernementales pour amortir la hausse des prix de l'énergie. En Europe, "on a payé l'énergie sept fois plus cher que n'importe où ailleurs dans le monde", explique **Jacques de Heere, Vice-Président du syndicat**, qui s'inquiète de la concurrence de pays méditerranéens (Maroc, Turquie, Tunisie). Côté perspectives, en 2023, les câbliers redoutent les "incertitudes sur l'économie", et les prévisions de croissance revues à la baisse en Europe, alors que l'export représente un tiers du chiffre d'affaires du secteur. Ils tablent sur une "année assez faible" dans l'Hexagone, en raison du coup de frein porté à la construction de logements, tout en identifiant de "très, très jolies opportunités" en se fiant aux annonces du **RTE** quant aux hausses probables de la consommation électrique dans les années à venir. Développement du photovoltaïque, déploiement des bornes de recharge, éolien offshore, renouvellement et renforcement des réseaux électriques de transport et de distribution s'avèrent prometteurs.

> www.connaissancedesenergies.org – 7/06/23

La plupart des économistes anticipent un **coup de frein de l'activité au 2nd semestre**. Ils prédisent une progression trimestrielle de l'activité de 0,1 à 0,2 %, portant le **taux de croissance annuel à 0,6 % ou 0,7 %**, en deçà des prévisions gouvernementales fixées à 1 %. Flambée des prix de l'énergie, rupture d'approvisionnements, inflation se modèrent, même si les incertitudes demeurent. Désormais, c'est davantage le **renchérissement du crédit** qui risque d'altérer l'activité. L'envolée des taux a mis à l'arrêt les projets immobiliers, fragilisant le secteur du bâtiment, et les secteurs industriels qui en dépendent. Autre conséquence : une plus grande sélection dans les projets. **Denis Ferrand, Directeur général de Rexecode**, prévoit un déstockage significatif des entreprises qui verraient leur situation financière se dégrader. "Cela va retirer 0,5 point à la croissance cette année alors que la reconstitution des stocks avait apporté une contribution positive de 0,8 point en 2022". Il prédit un "léger recul" du PIB aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2023. Depuis le mois de mai, la demande à l'internationale s'affaiblit également. Les économistes de la Coface identifient de nombreux risques baissiers. "Entre la désinflation qui va réduire la capacité des entreprises à augmenter leurs prix, le durcissement des conditions de crédit et les hausses de salaires, les défaillances pourraient remonter au-delà de leur niveau de 2019". Parallèlement, "l'ajustement budgétaire structurel, qui passe par la réduction des dépenses publiques, pourrait ôter un demi point de PIB à la croissance l'an prochain", souligne **Jean-Christophe Caffet, chef économiste de la Coface**. Les taux monétaires élevés devraient accentuer les tensions, au point que certains voient d'ores et déjà la prévision de croissance pour 2024 aux alentours de 1 %, loin de l'objectif de 1,6 % du Gouvernement.

> Les Echos – 26/06/23



SOCIAL

Un décret publié le 11 juin dernier au Journal officiel renforce les obligations des entreprises en cas d'**accident mortel**. Désormais elles devront **informer l'Inspection du travail, dans un délai maximal de 12 heures** suivant la survenue du décès. Le texte précise la nature des informations devant être communiquées (identification de l'entreprise, circonstances de l'accident, coordonnées des témoins, etc). En cas de non-respect de cette mesure, l'entreprise s'expose à une sanction pénale.

📄 Téléchargez le décret 2023-452 du 9 juin 2023 (source : JO du 11/06/2023)

> Les Echos – 12/06/23 – www.lemoniteur.fr – 23/06/23





ÉNERGIE – NUMÉRIQUE – ENVIRONNEMENT

EN FRANCE

Le 23 juin dernier, à l'occasion d'un **Conseil National de l'Industrie (CNI)**, les **feuilles de route des 50 sites industriels** les plus émetteurs en Gaz à Effet de Serre (GES) ont été remises au Gouvernement. Ce dernier estime que d'ici à 2050, la décarbonation de l'industrie nécessiterait de **mobiliser 50 Mds €**, issus de fonds publics comme privés (dont 30 Mds € pour les 50 sites les plus émetteurs). L'État a annoncé **plusieurs appels à projets** totalisant 1Md€ (prévu dans l'enveloppe de 5 Mds € de France 2030 destinée à la décarbonation de l'industrie), à destination de grands projets industriels de décarbonation. À court terme, l'exécutif retient comme principaux leviers de décarbonation **« l'électrification et la capture du carbone »**. Les autres solutions envisagées reposent sur l'efficacité énergétique et la chaleur, les changements de procédés, et enfin l'hydrogène et le biogaz. Toutefois les calculs réalisés pour établir ces feuilles de route ont révélé une nette sous-estimation des volumes d'électricité supplémentaires nécessaires pour que les usines s'électrifient ou recourent à l'hydrogène. D'après Bercy, **il faudrait produire 30 TWh d'électricité et 10 TWh de biomasse supplémentaires** (par rapport à aujourd'hui) pour que les 50 sites atteignent la neutralité carbone.

🔗 Consultez les **Appels à Projets** (source : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/demarche-decarbonation-industrie>)

> **Contexte – 26/06/2023 – Les Echos – 23/06/23**

Le 20 juin dernier, le **ministère de la Transition énergétique** a présenté le **2^{ème} volet du plan de sobriété**. Sans proposer de mesures contraignantes, à l'exception du durcissement du malus sur le poids des véhicules, celui-ci s'intéresse à des domaines ignorés cet hiver tels que la climatisation, les carburants et le secteur du numérique. Ce 2^{ème} plan propose **" d'aller plus loin et d'inscrire les efforts dans la durée "**, en maintenant à ce stade l'objectif de réduction de la consommation d'énergie à **10 % d'ici à 2024**, par rapport à 2019. Le plan se décline en **14 mesures** qui visent à faire appliquer des gestes de **" bon sens "** : régler la climatisation à 26 °C au maximum ; éteindre ou débrancher les appareils en veille avant de quitter son logement ; privilégier les transports en commun ou le vélo ; **" lever le pied et faire du covoiturage "** pour économiser du carburant , etc. Le ministère prévoit également de lancer **une consultation**, de juillet à septembre 2023, auprès des Français **sur la réduction des éclairages dans les rues, pour en limiter la consommation énergétique et lutter contre la pollution lumineuse**. Les professionnels des datacenters devront réduire le recours à la climatisation, en la passant de 21 à 23 °C, tandis que les entreprises du CAC 40 fixeront des objectifs chiffrés de baisse de consommation énergétique, qui seront publiés. Leurs salariés seront incités à adopter les gestes d'écoconduite et à réduire leur vitesse sur autoroute à 110 km/h. Les professionnels du sport s'engagent de leurs côtés à conditionner l'octroi de la licence club de Ligue 1 et de Ligue 2, en fonction du respect de critères de sobriété énergétique : réduction de la consommation de 10 %, équipement du stade en LED, limitation de l'éclairage avant et après match, réduction de la climatisation en été et du chauffage en hiver.

> **www.banquedesterritoires.fr - Le Monde - 20/06/23 - www.actu-environnement.com – 21/03/23**

Le 27 juin, l'**Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST)** a publié **un rapport sur la sobriété énergétique** qu'il préconise d'inscrire sur le long terme. **Les rapporteurs, Olga Givernet et Stéphane Piednoir**, proposent notamment la **mise en place d'une " gestion active de l'énergie " des bâtiments** en les équipant de capteurs pour permettre **une " régulation fine " de l'énergie de chaque pièce**, en fonction de leur utilisation. Dans l'industrie, ils préconisent **d'améliorer la formation des ingénieurs à l'écoconception** et de **doubler le nombre d'électriciens formés au niveau Bac Pro ou BTS** pour répondre aux besoins d'électrification des process. Dans le domaine de **l'éclairage public**, l'instauration d'un **" plan LED "** pour réduire la consommation énergétique est envisagé, en soulignant l'importance d'en limiter l'**" effet-rebond "**. Sur le plan législatif et administratif, les rapporteurs envisagent également de **prendre en compte la consommation énergétique dans les études d'impact ou dans les évaluations** préalables aux investissements publics.

> **AEF – www.publicsenat.fr - 27/06/2023**

D'ici 2028, l'actuelle **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)** prévoit de **tripler la puissance photovoltaïque installée** pour atteindre 45 GW (contre 15 GW actuellement). A l'horizon 2050, l'objectif avancé est de 100 GW. L'atteinte de ces objectifs devra prioritairement mobiliser des espaces déjà artificialisés, en particulier les terrains dégradés et les bâtiments. Les projets sont principalement soutenus au travers de **3 appels d'offres : PV sol, PV bat et autoconsommation**. Pour accélérer le développement du photovoltaïque sur bâtiment en France, la **Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC)** du Ministère de la Transition énergétique a lancé **une consultation ouverte jusqu'au 7 juillet prochain**. Elle porte sur les procédures d'attribution du soutien public et sur le modèle économique des installations, et se focalise en particulier sur la **simplification des modalités d'AO sur bâtiments et autoconsommation**. Parmi les mesures proposées, l'une d'entre elles vise à permettre aux opérations d'autoconsommation collective reposant sur plusieurs installations de production de candidater à l'appel d'offre.

🔗 Consultez la **note de cadrage** / Accédez au **formulaire de réponse** (source : www.ecologie.gouv.fr)

> **Enerpresse – 19/06/23**

La **loi** relative à **" l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes "** a été publiée le 23 juin. Le texte simplifie notamment plusieurs étapes du parcours d'autorisation d'un projet de réalisation d'un réacteur. En amont, le **Conseil constitutionnel** a censuré plusieurs articles dont ceux qui proposaient de fixer des objectifs de développement de la production d'hydrogène par électrolyse ou de développer de petits réacteurs nucléaires.

🔗 Téléchargez la **loi n° 2023-491 du 22 juin 2023** (source : JO du 23/06/2023)

> **Enerpresse – 23/06/23 - www.banquedesterritoires.fr – 27/06/23**

L'**Autorité de Régulation des Télécoms, l'Arcep** a publié un **bilan des déploiements de la fibre optique au 1^{er} trimestre 2023**. Fin mars, 840 000 nouveaux locaux étaient raccordables (- 20% environ par rapport à fin mars 2022), portant à **35,3 millions le nombre de locaux éligibles à la fibre**. L'Arcep constate que le rythme des déploiements ralentit sur l'ensemble des zones. Si les **Réseaux d'Initiative Publique (RIP)** représentent encore le plus grand nombre de nouveaux locaux équipés (610 000), les statistiques révèlent une baisse de 10 % par rapport à l'année 2022. Les **zones d'initiative privée (Amii)** représentent **" seulement "** 120 000 nouveaux locaux, revenant au niveau de 2014. Dans les **zones " très denses "**, seulement 50 000 nouvelles prises ont été déployées en début d'année. Les **zones Amel**, pour lesquelles un département ou une collectivité locale ont lancé un appel d'offres à destination des opérateurs privés, ont déployé 60 000 nouvelles prises au 1^{er} trimestre 2023.

> **www.banquedesterritoires.fr – 16/06/23**



EN RÉGIONS

Auvergne Rhône Alpes. La ville de Lyon (69) lance 32 opérations de " relamping ", avec passage à la technologie led, afin de réduire l'impact environnemental et énergétique de l'éclairage de son parc de bâtiments. Le plan prévoit le remplacement d'appareils par des équipements performants, la révision des dispositifs de commande et des conceptions des circuits d'éclairage, et la mise en œuvre de plans de comptage adaptés aux usages. Au total, **plus d'1,6 M€ sera investi dans cette opération.** Parmi les bâtiments concernés : la Halle des sports (3e), la Maison Pour Tous Salle des Rancy (Lyon 3e), le Palais des sports (Lyon 7e) et plusieurs écoles et gymnases de la ville. En complément, une trentaine d'opérations de petits aménagements d'éclairage plus performants sont également prévues cette année, dans le cadre de travaux plus globaux tels que la rénovation légère d'une pièce ou le remplacement d'un faux plafond.

> www.lyon.fr – 6/06/23

Bourgogne Franche-Comté. En 2020, la **commune du Breuil (71 - 3 500 hab.)** a signé avec un adhérent du SERCE un **marché de performance portant sur la rénovation de l'éclairage public.** Le passage en **leds**, combiné au **pilotage intelligent** des points lumineux, lui ont permis de **réduire sa consommation de 80 % dès la première année** (le contrat passé pour une durée de 12 ans fixait l'objectif à 65 %). Le mode de télégestion utilisé permet notamment de programmer des scénarios d'abaissement point par point, d'adapter la puissance de chaque luminaire selon l'heure et le lieu, en faisant par exemple varier l'intensité la nuit selon qu'on se situe sur les voies principales, en zone résidentielle ou dans un espace naturel. Cette solution permet, contrairement à l'extinction nocturne généralisée, de ne pas user prématurément les équipements et de ne pas dégrader le sentiment de sécurité apporté par l'éclairage. **Le coût annuel de l'éclairage public a ainsi été ramené à 15 000 €** (au lieu 60 000 € avant le marché). À niveau de performance égale, sur la durée totale du contrat, **la commune pourrait ainsi économiser 500 000 euros.** Des économies substantielles que la commune pourra réinvestir.

> www.lemoniteur.fr - 20/06/23 – Lux – Juin-Août 2023

EN EUROPE

Au mois de mai, **l'éolien et le solaire ont fourni 31 % de l'électricité de l'Union européenne,** devançant pour la première fois les énergies fossiles (27 %). Cela s'explique notamment par la forte augmentation de la part du solaire qui a produit 14 % de l'électricité en mai, dépassant la part du charbon (10 %, soit son plus bas niveau historique). L'énergie éolienne a quant à elle produit 17 % de l'électricité, un niveau performant mais en deça du record constaté en janvier dernier (23 %). Pour sa part, le gaz fossile a enregistré sa part de production la plus faible depuis 2018, avec seulement 15 % de l'électricité de l'UE.

> [Contexte – 8/06/23](#)

Bruxelles. La Commission européenne a annoncé son intention d'organiser en septembre prochain un **" événement de haut niveau " consacré à l'avenir des réseaux électriques.** Il permettra de **" rassembler les principaux décideurs du secteur des réseaux, publics et privés "** et **" témoignera de notre volonté politique de mettre en avant le rôle indispensable des réseaux dans la transition énergétique "**, a indiqué **la Commissaire à l'Énergie, Kadri Simson.** Pour atteindre les objectifs énergétiques de l'Union européenne, la Commission estime nécessaire d'**investir 584 Mds € d'ici à 2030 dans les réseaux de transport et de distribution d'électricité.** Selon la Commissaire à l'Énergie, le financement devra composer entre des financements privés et publics (budgets nationaux et européens).

> [Contexte - 13/06/23](#)

Suisse. Pour contrer la problématique du foncier, **une entreprise suisse, Syn-Ways** entend **expérimenter l'installation de panneaux photovoltaïques entre les rails de voies ferrées.** Un tronçon de 100 mètres de long doit être équipé cet été dans la région du Val-de-Travers, près de Neuchâtel. La production sera ensuite injectée dans le réseau basse tension, pour alimenter les aiguillages et les équipements de signalisation ferroviaire. Le dispositif comporte un système de fixation breveté qui **" peut exercer une force jusqu'à 10 kN sur chaque rail, soit une poussée de près de 1 000 kg "**. Les accroches sont conçues pour faciliter la pose et la dépose. L'entreprise estime que les 5 124 km de voies du réseau ferré suisse pourraient permettre la production de 1 TWh d'électricité par an, soit environ 2 % de la consommation brute du pays.

> www.lemoniteur.fr – 8/06/2023



NOMINATION

Le 29 juin, **Alain Grizaud**, ancien Président de **Canalisateurs de France**, a été élu **Président de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP)**, où il succède à **Bruno Cavagné.**

> www.lemoniteur.fr - 26/06/23

